

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
par ent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
se paient d'avance

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement au bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Départ, Arrivée, and time. Lists routes between Cahors, Agen, Monsempron-Libos, Périgueux, Bordeaux, Paris, Fumel, Soturac, Duravel, Puy-l'Evêque, Cas'elfranc, Luzach, and Cahors.

Cahors, le 28 Août 1875

La situation prise par les membres les plus indépendants et les plus conciliants du centre droit commence à porter ses fruits.

L'ensemble même de ces attaques prouve que nous avons bien pressenti l'avenir, en ce qui nous regarde, quand nous avons consacré nos faibles efforts à la politique de transaction.

Entre les journaux les plus irrités contre ces projets, la Liberté se distingue par une animosité particulière.

Les habiles gens du centre droit font en ce moment de grands efforts pour former un grand parti, qu'ils désignent déjà sous le nom pompeux de parti conservateur constitutionnel.

Il faut à tout prix, pour la Liberté, que les membres de la prochaine majorité soient des orléanistes. L'avenir lui montrera que le parti constitutionnel obtiendra des adhésions là-même où on suppose que son action ne peut s'étendre.

L'article suivant du Moniteur universel mérite d'être connu :

Il faut un gouvernement dans un pays, et il faut un parti pour soutenir ce gouvernement; il le faut d'autant plus que le régime qu'il s'agit de défendre est nouveau, qu'il se laisse discuter, et qu'il a besoin pour subsister, de l'assentiment de la majorité de la nation.

Un gouvernement de contrôle et de liberté ne dispose pas des mêmes moyens de faire le silence autour de lui, et, comme il est obligé par sa nature, de souffrir les critiques, les agressions des partis malintentionnés à son égard, il ne saurait durer longtemps si un assez grand nombre de citoyens ne se groupent autour de lui pour le protéger contre ces attaques.

Notre gouvernement est représentatif; c'est essentiellement, malgré quelques restrictions passagères, un gouvernement de discussion, de contrôle et de liberté, puisque des corps délibérants et électifs en forment les principaux organes.

Ce parti, les éléments en existent, à demi groupés déjà, et son nom est tout trouvé, c'est le parti constitutionnel.

Il sera fort attaqué, fort injurié; c'est facile à prévoir. Tous ceux que désole, irrite, exaspère l'établissement d'un régime défini et stable, parce que c'est un obstacle à leurs desseins, un ajournement forcé de leurs espérances comme de leurs prétentions, s'en prendront à lui; il mérite leur haine, en effet, car il est le parti de la stabilité, et, autant qu'il dépendra de lui, la tranquillité de la France ne sera mise en question ni aujourd'hui ni demain.

C'est, paraît-il, une étonnante prétention de notre part, dans ce pays et ce temps de révolutions, que de travailler à faire durer le gouvernement qu'après plusieurs années de réflexions, de tâtonnements, d'épreuves et d'essais, les représentants de la France lui ont donné comme le plus convenable à son état, et, pour mieux dire, comme le seul possible, si l'on voulait éviter le retour d'un régime dont eux-mêmes avaient voté la déchéance; c'est une prétention excessive, à en croire certains gens; il serait bien plus naturel de travailler à le renverser, et même, assurent-ils, ce serait plus conservateur. Mais si exorbitante que la prétention leur semble, nous n'hésitons pas à l'avouer, et nous ne craignons pas de déclarer que nous soutiendrons la Constitution

de notre pays, au risque de scandaliser les journaux bonapartistes et les journaux légitimistes, et quand ils devraient affirmer, chacun pour leur part, qu'ils sont seuls conservateurs.

Nous aurions désiré, pour le régime représentatif, la garantie du principe héréditaire; nous aurions désiré que la France trouvât dans son gouvernement la force qui résulte de longues traditions; nous l'avons désiré et nous avons fait tous nos efforts pour amener une conciliation entre le pays et la vieille royauté.

C'est une vieille histoire. Depuis cette époque, ni M. le comte de Chambord ni la nation n'ont probablement changé d'avis; et comme la France ne pouvait pas rester en suspens jusqu'à ce que les légitimistes eussent découvert la solution de ce problème: trouver le moyen de rétablir en France la monarchie du drapeau blanc, lequel problème est à peu près aussi facile à résoudre que celui de la quadrature du cercle, l'Assemblée s'est vue dans l'obligation ou de déclarer qu'elle était incapable d'établir aucun gouvernement, et de rendre au pays le mandat qu'elle en avait reçu en février 1871, ou d'établir un gouvernement; elle a pris ce dernier parti et fait une Constitution en février 1875.

M. Naquet ne peut se consoler de ne pas avoir réussi à « s'emparer du pouvoir » mais sa douleur n'est pas muette comme celle de la nymphe Calypso. Elle s'épanche au contraire en un grand nombre de lettres et de discours.

Voici, d'après le Français, l'analyse de ce factum :

Le 25 février, il se serait contenté de saisir le pouvoir, fût-ce à l'aide d'une constitution jugée mauvaise par lui; aujourd'hui, il nous déclare qu'il veut « la rénovation de notre société ». Il est vrai qu'il nous la promet « sans secousse »; mais qu'il voie ses espérances trompées encore une fois, il ne regardera plus à une « secousse »; il ne cherchera plus à opérer la société sans douleur. Il renoncera au chloroforme. Il n'est pas content de M. Gambetta. Il lui reproche de n'avoir pas parlé de sa lettre. « Les uns se sont tus et ont affecté un dédain qu'ils n'avaient pas, qu'ils n'ont jamais pu ressentir en réalité : de ceux-là je ne parlerai pas. » Quant aux républicains qui ont attaqué sa lettre à ses commentants, il tient à leur répondre : Vous me reprochez, leur dit-il en résumé, de diviser le parti. D'abord, j'espère que la division ne se produira pas, car je compte bien que mon groupe « pourra entraîner les gauches ». Ainsi, M. Naquet se flatte d'entraîner à sa suite M. Casimir Périer, M. Vacherot, M. Vautrain, M. Waddington, dans sa croisade pour la « rénovation de la société ». Que diront-ils de cette prétention? Mais enfin, répond le député de Vaucluse, si la division se produit, on ne pourra l'im-

puter « qu'à ceux qui suivent une voie mauvaise, et nullement à ceux qui montrent le vrai chemin ». Ainsi, voilà la gauche modérée et le centre gauche menacés de se voir déclarer hérétiques par M. Naquet; vous verrez que, demain, il va les excommunier.

M. Naquet, s'attaquant ensuite à cette objection de ces adversaires de gauche, que sans les concessions dont il se plaint on n'eût pas obtenu la reconnaissance légale de la République, répond qu'il aimerait mieux la simple République de fait, sans Sénat, sans la présidence septennale, sans le droit de dissolution, que la République légale avec ces abominables institutions monarchiques. En tout cas, on aurait pu, avant le vote des dernières lois constitutionnelles, déclarer qu'on les repousserait, à moins que la droite ne consentît à voter auparavant le rappel de la loi des maires, la levée de l'état de siège et le scrutin de liste. Après toutes les fautes qu'il reproche à ses amis, M. Naquet ne compte plus pour sauver la France, c'est-à-dire pour obtenir aux prochaines élections une majorité radicale, que sur « un de ces grands courants d'opinion auxquels rien ne résiste ». Aussi proclame-t-il bien haut la nécessité de provoquer ce courant. Ils nous promettent enfin dans sa péroraison une « grande agitation électorale » d'où sa République à lui sortira victorieuse.

Le Temps, organe du centre gauche, apprécie en ces termes, le langage de M. Naquet :

Depuis quelques temps, certains journaux parlent beaucoup d'une division qui se serait produite dans la gauche, et de la direction du parti républicain qui tiendrait, d'après eux, à passer aux mains des intransigeants de l'extrême gauche. On peut admettre qu'il se trouve dans la première assertion une faible part de vérité, mais nous n'apercevons pas sur quoi se fonderait la seconde. Il est vrai qu'à propos des lois constitutionnelles, une dizaine de membres de l'extrême gauche se sont séparés de la majorité républicaine; mais cette scission existait depuis longtemps à l'état latent. Membres de l'Union républicaine, ces députés n'étaient d'accord avec ce groupe ni dans la doctrine ni en fait de politique pratique. Il ne fallait qu'une occasion pour que la séparation se produisît. Les lois constitutionnelles ont fourni l'occasion, et nous ne voyons pas ce que le parti républicain, et plus spécialement l'Union républicaine ont perdu à cette opération. En se retirant, ces députés ont fortifié l'union des autres groupes républicains, et peut-être leur départ a-t-il procuré à ces groupes beaucoup d'alliés nouveaux.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 26 août.

On ne connaît pas encore ici le résultat des démarches qui ont été faites par les consuls des provinces garantes auprès des provinces soulevées de l'Orient. Vous savez qu'elles ont pour but d'engager les insurgés ou les provinces prêtes à se soulever à déposer ou à ne pas prendre les armes, de ne prêter aucun appui à leurs réclamations armées, mais en même temps de donner aux insurgés les assurances que leurs réclamations seront étudiées d'une façon pacifique et qu'il y sera fait droit dans la mesure du juste.

Pour donner satisfaction aux griefs légitimes des insurgés, deux modes sont en présence : d'un côté,

les faire étudier et juger par une conférence internationale à laquelle prendraient part les représentants des puissances garantes; d'un autre côté, les faire étudier et juger par la Porte ou par le commissaire spécial que la Porte a désigné.

Dans le premier cas, ce seraient les puissances garantes qui régleraient le différend et seraient chargées d'établir entre la Porte et les principautés soulevées un *modus vivendi* qui prévendrait autant que possible les insurrections à venir. Dans le second cas, ce serait la Porte qui s'entendrait à l'amiable avec une partie de ses sujets.

La Porte semble naturellement plus enclin à accepter le second mode de procéder comme sauvegardant mieux à la fois et sa dignité et ses intérêts.

Le gouvernement français semble plus particulièrement appuyer la convention d'une conférence internationale, comme offrant au point de vue de l'équité et l'impartialité vraie plus de garanties; comme étant d'autre part, un moyen atteignant mieux le but d'apaisement poursuivi par les puissances; il lui paraît, en effet, qu'un juge, en dehors des passions et des intérêts de la lutte, pourra mieux juger les prétentions des insurgés et, que d'autre part une conférence formée des représentants des puissances garantes de l'intégrité de l'Empire turc ne pourra rien faire qui compromette l'intégrité de cet empire. Ce mode paraît devoir inspirer confiance à l'un et à l'autre des partis en présence.

Le pèlerinage allemand en France ne cesse pas d'inquiéter quelque peu le gouvernement. On sait que des manifestations religieuses de cette nature faites par des sujets allemands ne peuvent être entièrement sympathiques à la politique religieuse de M. de Bismark. Il semble malheureux que les pèlerins allemands aient choisi la France pour venir ainsi témoigner de leur foi religieuse: cela ne peut que nous procurer des embarras.

Si, en effet, les pèlerins donnent à leur pèlerinage le caractère d'une manifestation religieuse, la chancellerie allemande, fertile à trouver des griefs contre nous, pourra reprocher au gouvernement français de tolérer sur son territoire des manifestations qui lui sont hostiles.

Si d'autre part les pèlerins venaient à être en France l'objet de quelques démonstrations malveillantes que les souvenirs de la dernière guerre pourraient faire naître, la chancellerie allemande pourrait reprocher au gouvernement français de n'avoir pas fait respecter ses nationaux en France.

Le gouvernement cherche par tous les moyens à prévenir le double inconvénient que je vous signale. Il fait actuellement auprès des organisateurs du pèlerinage des démarches officieuses et qui ont un caractère entièrement privé, pour les engager à ne pas donner suite à leur projet, et à ne créer dans un but religieux au gouvernement français des embarras, ou tout au moins pour ne pas traverser la France en troupe compacte, et aller dans les lieux de leurs dévotions séparément ou par petits groupes isolés.

L'on ne sait encore quel sera le résultat de ces démarches. En attendant, l'autorité songe à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher et prévenir toute manifestation pouvant troubler la paix publique, et pour assurer, s'il le faut, toute protection à des étrangers. Elle songe à faire appel au clergé pour l'aider dans cette œuvre.

Elle compte surtout sur le patriotisme des populations que visiteront les allemands pour ne se laisser aller contre eux à aucun acte d'hostilité ou de malveillance. Dans les circonstances actuelles, c'est un devoir strict pour elles.

Quant à empêcher les allemands de venir en France faire leurs pèlerinages, s'ils le veulent définitivement, on ne voit quel moyen le gouvernement pourrait employer. On se rappelle qu'en 1873 le gouvernement italien empêcha un pèlerinage analogue de Français qui allaient à Rimini. Le gouvernement italien invoqua à cette époque, pour empêcher ce pèlerinage, une raison de salubrité, disant que les pèlerins venaient de s'éjourner dans des lieux où le choléra sévissait. On ne voit quelle raison de cette nature le gouvernement français pourrait en l'espèce invoquer. Notre frontière est ouverte aux étrangers. Ils peuvent entrer et circuler en France. On ne peut prendre une mesure d'exception que l'usage ni les lois n'autorisent pas contre des pèlerins allemands. Qui sait si, même alors, la chancellerie allemande ne se plaindrait pas d'un acte qui n'aurait, en somme, d'autre but que celui de lui être agréable?

Revue des Journaux

Patrie.

On s'est souvent demandé jusqu'à quel point le comte de Chambord approuvait la ligne de conduite suivie par un certain nombre de ces partisans, jusqu'à quel point il inspirait ces déclarations intransigeantes qu'apporte de temps en temps à la tribune quelque député siégeant sur les bancs de l'extrême droite.

La lettre suivante, datée de Marienbad, et adressée, au nom du comte de Chambord, à M. le marquis de Franclieu, auteur de la profession de foi légitimiste qui a signalé la séance du 3 août dernier, nous paraît répondre d'une manière aussi satisfaisante que possible à cette demande.

Marienbad, 5 août 1875.

Cher monsieur,

Au moment de quitter Marienbad, Monseigneur lit votre discours du 3, à l'Assemblée nationale, qui mérite vraiment un remerciement spécial et officiel. Il est dans la vérité depuis le premier mot jusqu'au dernier, et le passage relatif au roi est à la fois éloquent, courageux et bien amené.

Monseigneur a voulu, sans retard, faire savoir à son fidèle ami qu'il en a été très-satisfait et qu'il l'en félicite chaudement. Je suis chargé de remplir ses intentions et de vous exprimer une fois de plus son affectueuse gratitude.

M. le marquis de Franclieu, prenant la parole — on s'en souvient peut-être — à propos de la troisième délibération sur le projet de loi organique relatif aux élections des sénateurs, avait déclaré vouloir « refuser obstinément son concours à l'œuvre constitutionnelle du 25 février », la République conservatrice n'étant, à ses yeux, que la planche savonnée sur laquelle nous glissons vers l'abîme où nous disparaîtrons à jamais. L'orateur légitimiste était en outre son opposition sur ce motif que la Constitution destinée à être mise en vigueur manqua « du principe supérieur, la royauté, qui doit dominer à la fois le pouvoir exécutif et le vote universel ».

Le comte de Chambord, comme on le verra ci-après, fait écrire à M. de Franclieu qu'en s'exprimant ainsi, il a été « dans la vérité depuis le premier mot jusqu'au dernier »; le comte s'en montre très-satisfait et le félicite chaudement.

Nous regrettons vraiment de ne pas partager cette satisfaction; il nous semble qu'un refus absolu de concours à l'œuvre constitutionnelle du 25 février équivaut à une séparation complète du gouvernement du Maréchal, par conséquent aboutit à une faute dont le parti conservateur devra, dans l'avenir, être le premier à souffrir.

Plutôt, donc, que de recommander comme un exemple utile à suivre la politique regrettable inaugurée dans l'Assemblée nationale par M. le marquis de Franclieu et une dizaine de ses amis, M. le comte de Chambord ne serait-il pas mieux inspiré en rendant justice aux intentions excellentes de la droite modérée, à sa tactique et à sa prudence?

ASSASSINAT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR.

Le parti révolutionnaire et anti-catholique vient de commettre un nouvel assassinat. M. Moreno, le président de la république de l'Équateur, frappé traitreusement par les hommes qui ne pouvaient lui pardonner d'être fidèle à l'Église, a succombé. Voici les renseignements particuliers qui nous sont communiqués et qui confirment cette douloureuse nouvelle:

M. Ascasubi, beau frère du président, qui est à Paris pour cause de santé, a su que M. Gonzalez, résidant à Londres, avait reçu une dépêche de Panama, venant de Guayaquil: « Le président Garcia Moreno, assassiné. Le pays tranquille. »

Aussitôt M. Ascasubi a télégraphié à Panama et il a reçu cette dépêche: « La nouvelle est vraie. »

Les élections pour la présidence devaient avoir lieu le 10 de ce mois. La réélection de Moreno était certaine, car il n'avait contre lui que les francs-maçons et quelques sectaires, élèves des radicaux européens. Ne pouvant le vaincre, on l'a assassiné.

La mort de Moreno est un grand malheur pour son pays, qu'il avait rendu prospère et qui va tomber dans l'état anarchique des républiques américaines. La tranquillité dont parle la dépêche de Panama ne sera pas de longue durée.

Quant à Moreno, il était certainement prêt à la mort, car il avait dit souvent que les sectaires ne pouvant lui enlever la confiance du peuple l'assassineraient. Cette prévision s'est vérifiée.

3<sup>e</sup> CONSEIL DE GUERRE

(séant à Paris.)

Le 12 mai 1871 un jeune homme, nommé Thibaut, enrôlé dans le 184<sup>e</sup> bataillon de

marche fédéré, fut fusillé par un peloton d'insurgés, au pied de la redoute des Hautes-Bruyères, après avoir été, par une Cour martiale, déclaré coupable d'intelligence avec l'armée de Versailles.

Onze des membres de la cour martiale et du peloton d'exécution, ayant pu être découverts, ont été poursuivis devant le conseil de guerre sous l'accusation de:

1<sup>o</sup> Exercice d'un commandement dans des bandes armées réunies pour faire attaque ou résistance envers la force publique agissant contre les envahisseurs de places et postes appartenant à l'Etat;

2<sup>o</sup> Port d'armes apparentes dans un mouvement insurrectionnel;

3<sup>o</sup> Port d'uniformes militaires;

4<sup>o</sup> Homicide volontaire avec préméditation.

Crimes prévus et punis par les articles 96 du code pénal, 5 de la loi du 24 mai 1834, 295, 296 et 302 du Code pénal.

Ce sont les nommés:

Paul Bontemps, Gustave Meissonnier, Louis Joseph Thomas Duflos, dit Mouronval, René Gasnot, Jean-Joseph Lassoie, Jean-Joseph Laborde, Antoine-François-Léon Gueyral, dit Casserole, Jean-François Broqué, dit Quenton, Nicolas Hongrand, Armand Delogée et Jean-Claude Mourey.

Mais le 5 août dernier, par suite de l'état de maladie de Hongrand, actuellement en traitement à l'hôpital de la Pitié, disjonction fut ordonnée de l'instruction et du jugement en audience publique en ce qui le concerne, et les autres accusés furent seuls cités à l'audience du 10 août dernier.

A cette époque Bontemps, Mourey et Delogée étaient en fuite. Or, l'avant veille du jour désigné pour l'ouverture des débats, le 7 août, l'un d'eux, Bontemps, fut mis en état d'arrestation.

Par suite, l'affaire dut être renvoyée à une autre audience, pour permettre de signifier à Bontemps dans les délais légaux les divers actes de l'instruction.

A l'ouverture des débats, Bontemps, Meissonnier, Duflos, Gasnot, Lassoie, Laborde, Gueyral et Broqué seuls comparurent.

Mourey et Delogée sont toujours en fuite.

M. le commandant Romain occupe le siège du ministère public.

Nous détachons du rapport général, présenté par M. le capitaine Aubert sur cette affaire, le passage suivant, qui se rapporte spécialement à la victime:

Emile Thibaut, dit Cadet, dit Langouin, âgé de vingt-six ans, était originaire de Cachan où sa vieille mère réside encore.

Intelligent, paresseux, aimant la fréquentation des cabarets, Thibaut n'était cependant pas un mauvais sujet. On disait volontiers de lui, qu'il était plus bête que méchant.

Incapable de comprendre quoi que ce soit aux questions politiques, il y était resté absolument étranger, et comme il manquait totalement de cet esprit de résolution qui aurait pu le conduire dans l'un ou l'autre camp, les circonstances seules devaient décider de son choix.

Sous le siège des Allemands, il avait fait partie de la garde nationale; mais, à l'armistice, il avait quitté son bataillon et était déjà rentré chez sa mère, à Cachan, l'orsqu'éclata l'insurrection. Vers la fin d'avril 1871, alors que les fédérés occupaient les Hautes-Bruyères, Thibaut sollicita d'entrer dans leurs rangs, se laissa entraîner, bien plus par désespoir que par goût, et se fit enrôler dans la 2<sup>e</sup> compagnie de marche du 184<sup>e</sup> bataillon, qui occupait avec le 176<sup>e</sup> la redoute des Hautes-Bruyères et ses abords.

Thibaut prit bientôt ce service en dégoût, et dix ou douze jours après son incorporation, il se décida à quitter son bataillon.

Le 10 mai 1871, il déclarait au sieur Duchêne que ce métier le ennuyait et qu'il allait s'en aller. Il faisait en même temps connaître ses intentions à sa mère, en ajoutant qu'il se proposait d'aller à Versailles pour échapper aux recherches des fédérés. Le soir de ce jour, vers six ou sept heures, Thibaut, après avoir passé une blouse et un pantalon de toile par dessus son uniforme, quittait Cachan et se rendait à l'Hay.

Connaissant son caractère et ses habitudes, on présume qu'il s'est attardé chez quelque marchand de vin de cette localité où il était très connu, et que, voyant la nuit venue, il a préféré retourner à Cachan que de poursuivre sa route. Ce qui est certain, c'est que, vers neuf heures du soir, Thibaut, venant de la direction de l'Hay, est apparu tout à coup à sa compagnie, qui prenait à ce moment même possession de son poste dans une tranchée ouverte à 150 ou 200 mètres en avant de la redoute, ayant pour objet de relier la barrière de Villejuif au moulin de Cachan.

D'après le nommé Hébert, ex-sergent de la 3<sup>e</sup> compagnie du 184<sup>e</sup>, Thibaut aurait même fait signe avec sa casquette aux fédérés de ne pas tirer sur lui. En arrivant dans la tranchée, il fut vivement

interpellé par les hommes de sa compagnie qui, tenant pour suspect tout ce qui venait de ce côté, l'accusèrent d'espionnage et le signalèrent au capitaine d'Oenser.

Celui-ci, escorté de la cantinière Cabot, dont la présence à une pareille heure ne révèle que de mauvais sentiments, s'empressa de le faire arrêter et conduire à la redoute pour être mis à la disposition du commandant Bougault. Le lendemain matin, en présence de plusieurs officiers fédérés, le commandant lui fit subir un interrogatoire, durant lequel il l'aurait menacé de mort s'il n'avait ses relations avec l'armée.

Thibaut eut peur et confessa, non qu'il avait des intelligences avec les troupes, mais que dans un cabaret de l'Hay il avait parlé devant quelques personnes du pays de la redoute des Hautes-Bruyères et de la force de la garnison.

Enfin le 11 mai, Thibaut était exécuté au fort de Bicêtre, en présence de sa mère, qui avait été appelée pour recevoir les adieux de son fils.

L'instruction de cette affaire par le troisième conseil de guerre a pris trois séances, celles des 21, 23 et 24 août.

Paul Bontemps et Gustave Meissonnier sont condamnés à mort, Duflos aux travaux forcés à perpétuité, Lassoie, Laborde, Broqué et Gasnot à 5 ans de réclusion et 10 ans de surveillance. Gueyral à 10 ans de travaux forcés et 20 ans de surveillance. La peine de mort est ensuite prononcée par contumace contre Delogée et Mourey.

La femme Laborde, qui se trouve dans la salle, s'évanouit en entendant le jugement qui condamne son mari.

Il y avait quatre mois qu'ils étaient mariés!

Informations

On commence à connaître l'importance de la récolte de 1875.

Des renseignements venus des principaux marchés et des grands centres de production agricole, il résulte que la récolte de cette année sera inférieure à celle de l'année dernière d'un peu plus d'un quart.

La moyenne de la production du blé en France est de 100 millions d'hectolitres.

Le chiffre de 1874 a été de cent trente millions d'hectolitres. Selon les probabilités, la récolte de cette année produira trente-cinq millions d'hectolitres de moins; nous sommes ainsi ramenés au chiffre de quatre-vingt-quinze millions, c'est à une production très-satisfaisante.

Avant la clôture du conseil général de l'Oise, il a été demandé qu'un buste de la République fût installé dans la salle de conseil. L'incident a été clos par un vote du conseil qui a demandé l'installation du buste de M. le président de la République.

Un Congrès catholique se tient à Poitiers. Dans la seconde réunion, les membres de cette assemblée ont adopté à l'unanimité, sous forme de vœux, les conclusions d'un rapport du P. Sambin, de la Compagnie de Jésus.

Voici ces vœux: Le premier, c'est que la plus haute importance soit attachée à la fondation des facultés de droit, que l'exécution soit générale et que des efforts puissants soient, sans plus tarder, faits pour cela.

Le second, c'est qu'il se forme en France une école de jurisprudence vraiment catholique et soumise sans réserve à tous les enseignements de l'Église et de la chaire de Pierre.

Le troisième, c'est que les membres du Congrès veuillent bien faire connaître les jeunes docteurs en droit de leurs contrées qui pourraient utilement être formés au professorat dans les facultés catholiques et vouldraient en faire leur carrière.

Tout près de la nouvelle frontière que les désastres de la dernière guerre ont faite à la France, dans les vastes plaines qui s'étendent autour de Metz, on va dans quelques jours élever un monument funéraire.

Ce monument, que l'on peut voir en ce moment exposé aux Champs-Élysées, est le produit d'une souscription publique ouverte en Lorraine, et a pour auteur M. Bogino. Il représente la France debout, plaçant une couronne d'immortelles sur la tête d'un soldat blessé qu'elle soutient dans ses bras. A ses pieds, deux petits enfants, assis sur une ancre, reçoivent dans leurs mains le fusil que laisse

tomber le soldat mourant. Sur le piédestal, on lit l'inscription suivante :  
A la mémoire des soldats morts pour la France à Gravelotte, Saint-Privat, Sainte-Marie-aux-Chênes et Mars-la-Tour, les 17 et 18 août 1870.  
C'est à Mars-la-Tour, sur l'emplacement même du champ de bataille, que ce monument sera élevé.

**Herzégovine.**

Le télégraphe envoie de Belgrade les deux informations suivantes :

Un ordre du ministre de la guerre appelle la première et la seconde classe de la landwehr, pour faire les exercices de camp.

La formation d'un nouveau cabinet avec MM. Steolsche, Gruic et Ristich, rencontrant de grandes difficultés, le ministère actuel restera à son poste d'office. Le prince ouvrira le Skoupichina le 27 août; en attendant, il restera à Belgrade.

Ainsi que nous l'avons annoncée par un télégramme particulier de Paris, une grande concentration de troupes a été ordonnée par le gouvernement ottoman du côté de Nissa, à cause de l'attitude de la Serbie. Le ministre de la guerre irait, lui-même, prendre le commandement des troupes et, au besoin, occuperait militairement la Serbie, dont l'immixtion dans les troubles de l'Herzégovine et de la Bosnie est, de plus en plus évidente. Le National dit que si ce fait se réalisait, les conséquences en seraient incalculables.

Les dépêches envoyées de Constantinople sont inspirées par un singulier esprit d'optimisme. Suivant ces dépêches, les troupes turques sont en marche et les insurgés de l'Herzégovine se retirent devant elles. Les informations reçues de Vienne par les journaux anglais présentent la situation sous un jour tout différent. Elles affirment que Trebinje est si étroitement bloquée que les vivres commencent à manquer, et que l'assaut devait y être donné hier. Des ordres venus de Cettigne auraient seuls empêché qu'il en fût ainsi. On ajoute que le 22 août, les insurgés de l'Herzégovine ont occupé et fortifié Kastrac, village situé à la jonction des routes de Mostar, Trebinje et Klek. En Bosnie, plusieurs rencontres auraient eu lieu près de Jablonitza et de Lièvre; les Turcs ont été défaits et, à Marsie, 95 Turcs qui avaient été faits prisonniers ont été massacrés. Tous les Turcs qui habitent la rive droite de la Save, entre Verbas et la rivière Unna, auraient été chassés ou tués. Le préfet de Jablonitza a informé le gouvernement roumain que 70 à 80 hommes bien armés, commandés par le capitaine Bami, étaient en train de traverser le district pour se joindre aux insurgés de la Bosnie.

truction a été ordonnée contre la chanteuse, et un arrêté préfectoral a prononcé l'interdiction de tous les cafés et auberges.  
Persuadés que la très-immense majorité de la commune d'Albas est animée d'excellents sentiments, nous avons vu avec peine M. Pélassié de Mirandol, maire de la commune, et son adjoint M. Pécal, donner leur démission. Ces magistrats municipaux ont jugé le châtiement trop sévère. Nous n'avons pas à approuver ou à blâmer l'inspiration qui les a fait agir; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que M. Pélassié de Mirandol, fils de l'ancien et honorable député du Lot, est un homme d'ordre, un vrai conservateur, qui donne à Albas tous les bons exemples, ainsi que M. Pécal.

**Chronique locale et méridionale.**

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

**Huit jours à Paris**

**TRAIN DE PLAISIR**

**Avis au Public.**

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'un train de plaisir sera fait pour Paris le samedi 4 septembre prochain, au départ d'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Cahors, Périgueux, Soubie, Bassière-Galand et de toutes les stations intermédiaires comprises entre ces divers points.

Ce train, dont nous donnerons l'itinéraire mardi, n'admet que des voyageurs de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classe.

L'orphéon de Cahors, se réunira ce soir à la mairie, pour recevoir les félicitations de M. le Préfet et de la Municipalité, à l'occasion de son brillant succès à Biarritz.

Des faits regrettables se sont produits à Albas, à l'occasion de la fête votive de cette commune. Nous n'en avons point entretenu nos lecteurs, et notre silence avait pour motif principal le désir de voir s'apaiser le bruit qui s'est fait autour de cette malheureuse affaire. Une femme s'est montrée avec un bonnet phrygien, et a chanté dans les cafés après l'heure réglementaire de la fermeture. L'exhibition du bonnet phrygien est répréhensible au plus haut degré. De tels spectacles sont une honte, et les républicains plus que d'autres doivent les réprouver s'ils veulent fonder sérieusement un gouvernement sérieux. Mais il paraît que si les cafés sont restés ouverts, c'est seulement par suite d'un malentendu. Une ins-

Nous aurions été fort surpris que le journal bonapartiste de Cahors ne cherchât pas à envenimer l'affaire d'Albas. Ainsi agissent les partis qui n'ont d'autre moyen de réussir que de souffler la division entre les citoyens. C'est le rôle opposé que nous aimons, et nous sommes heureux de conseiller la modération et l'indulgence.

Lundi a eu lieu, à la préfecture de la Dordogne, un diner officiel offert par le préfet aux membres du conseil général. Au dessert, M. Magne, président du conseil général, a porté un toast qui se distingue par une grande élévation de pensées et de sentiments. M. Magne a été longtemps, très longtemps, ministre de l'empire. Cela ne l'empêche pas de rendre justice à M. Thiers, et d'assurer son concours aux lois constitutionnelles.

A l'Assemblée, M. Magne n'a jamais voté avec ses anciens amis, chaque fois qu'ils ont soutenu des opinions extrêmes, telles que le maintien du droit de suffrage à 21 ans au lieu de 25. Il a même été renversé du pouvoir par les bonapartistes le 16 mai 1874.

Nous souhaitons que le langage de M. Magne donne à réfléchir aux esprits timorés et incertains.

Voici les paroles de M. Magne :

« Messieurs, J'ai l'honneur de vous faire une proposition qui, j'en suis sûr, obtiendra votre adhésion unanime. Je vous propose de boire à la santé de M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République. Messieurs, lorsqu'il s'agit d'occuper le pouvoir supérieur, les grandes ambitions peuvent s'improviser et ne manquent pas; mais les grandes personnalités, les grands noms, vraiment dignes d'occuper un poste aussi élevé, ne s'improvisent pas et sont rares. La France, au milieu de ses infortunes, a eu la chance d'avoir successivement sous la main deux grands personnages naturellement désignés à son choix. Le premier, foncièrement conservateur (plus peut-être qu'on ne l'a cru et qu'il ne cherchait à le paraître) et grandement versé dans les matières de finances et de crédit, a eu d'abord à lutter, avec l'aide de notre brave armée, contre l'anarchie triomphante; ensuite à présider aux grandes opérations financières qui ont permis de hâter le départ de l'ennemi. (Très-bien! très-bien!)

« Il n'est que juste de reconnaître que ces deux entreprises ont réussi; au grand avantage du pays. Si je parle ainsi de M. Thiers, Messieurs, s'est que cette appréciation est conforme à la justice; qu'à mon sens les partis entre lesquels l'opinion est malheureusement si divisée auraient le plus grand intérêt à être justes les uns envers les autres, et qu'il est déplorable de voir avec quelle passion aveugle ils manquent trop souvent à cette loi. Efforçons-nous de bannir cette mauvaise disposition de nos esprits. (Très-bien! Bravo!)

« Le second personnage, M. le maréchal de Mac-Mahon, était tellement désigné par son caractère et par ses glorieux services; sa figure sympathique et respectée se montrait dans une région si exceptionnellement élevée que, lorsqu'il s'est agi de pourvoir à la vacance de la présidence, aucun autre nom n'est venu à la pensée de la nation, en concurrence avec le sien. Le maréchal de Mac-Mahon, depuis qu'il est à la tête des affaires, a remporté une nouvelle victoire, peut-être la plus difficile de toutes, surtout sous un régime parlementaire. A force de loyauté, de désintéressement, d'impartialité à l'égard de tous les partis, il a vaincu les partis eux-mêmes; il les a forcés à lui accorder le

estime et leur confiance, et il a puisé dans cette situation une autorité morale que le pouvoir seul dont il est revêtu n'aurait pas pu lui procurer. (Très-bien! très-bien!)

« Ce pouvoir, Messieurs, est notre sauvegarde; soutenons-le. Il repose aujourd'hui sur des lois constitutionnelles qui ont droit au respect et à l'obéissance de tous les bons citoyens, tant qu'elles ne seront pas, suivant leurs prévisions mêmes, révisées et modifiées.

« Pour ma part, je n'ai jamais compris ni pratiqué l'opposition systématique. J'aime mieux le principe de M. de Lamartine, d'après lequel « on doit s'appliquer à empêcher tous les gouvernements de mal faire et les aider à faire le bien. » Il ne faut, en effet, jamais perdre de vue que derrière tous les gouvernements se trouve la France, et que la France, sous tous les régimes, a droit au premier rang dans nos affections et notre dévouement. (Applaudissements.)

« Oui, Messieurs, aidons, chacun suivant ses forces, le maréchal de Mac-Mahon à faire le bien du pays, à y faire régner l'ordre, la paix, la sécurité pour tous!

« Buvons donc au Maréchal et à la prospérité de la France, dont il est aujourd'hui la principale garantie! »

**COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE.**

Cette cour d'assises qui, le 18 août, prononçait une condamnation à mort dans l'affaire Bergès, rendait le lendemain encore un arrêt qui condamnait à mort François Vidal, convaincu de tentative d'assassinat sur la personne de son fils.

Le 8 juillet dernier, François Vidal-Clartier, âgé de soixante-six ans, s'approchait à trois heures du matin du lit de son fils qui dormait, et le frappait à coups de marteau sur la face et le crâne. Il lui fractura en même temps la cuisse, puis il alla dans son atelier chercher une nouvelle arme, une broche, dont il chercha à porter des coups à la victime. Honoré Vidal put se saisir de cet instrument, qui a été trouvé tordu par la lutte que s'engagea alors.

La mère de la victime put s'élaner dans la rue et appeler au secours. Les voisins, connaissant le caractère violent de François Vidal, n'osèrent intervenir, mais le poste de la Poudrière, requis par leurs soins, put s'emparer du coupable.

La victime, transportée à l'hôpital militaire, a survécu à ses blessures.

Le mobile de ce crime se déduit ainsi : l'accusé est d'une nature brutale et vindicative; il a toujours poursuivi son fils de sa haine et de ses mauvais traitements. Celui-ci porte sur sa poitrine les cicatrices très-apparentes de deux coups de pied qu'à l'âge de huit ans il reçut de son père, et qui lui fracturèrent les deux côtes. Honoré Vidal est rentré depuis deux mois du service militaire, et dès son retour, il a été exposé aux menaces, aux injures de son père.

L'accusé soutient vainement qu'il a été attaqué par son fils et qu'il se trouvait en état de légitime défense. Ce système est combattu par les déclarations énergiques de sa femme et d'Honoré Vidal. Il est également contredit par toutes les données de l'information.

L'état des lieux démontre qu'aucune lutte n'a dû s'engager dans le milieu de la chambre, puisque les blessures de la victime ont amené une hémorragie immédiate assez abondante, et que le carrellement ne porte pas de traces de sang; les draps de Vidal fils, au contraire, sont ensanglantés aux deux parties correspondantes à la jambe et à la tête.

D'autre part, Vidal père était tout habillé, tandis que le fils a été trouvé au lit, ce qui démontre qu'il a été surpris dans son sommeil. Enfin, si la fracture de la jambe avait été occasionnée dans une lutte, la victime n'aurait pu rejoindre son lit.

L'accusé a eu, en vingt ans de mariage, dix-neuf enfants; trois seulement restent vivants. Il a l'œil vif, le ton brusque et dur; sa tête couverte de cheveux blancs offre un caractère énergique.

Son attitude à l'audience n'est point faite pour lui attirer la sympathie des jurés. Il rit lorsque son fils, apporté à l'audience sur un lit et dont la présence et le témoignage ont causé une grande sensation dans l'auditoire, dépose sur les faits qui amènent son père devant la cour d'assises. Il ricane encore pendant la déposition de sa digne femme qui, sur l'interpellation de M. le président : « Quelle a été votre vie pendant votre mariage? » a répondu ce mot tristement éloquent dans la concision : « La souffrance! »

Le public très-nombreux qui assistait à ces débats a été vivement ému de ces incidents; surtout lorsque la femme Vidal, après son

énergique déposition, brisée par tant d'émotions est évanouie sur le banc des témoins, et a dû être emportée sans connaissance.

Le jury n'ayant pas admis de circonstances atténuantes, Vidal a été condamné à la peine de mort. L'exécution aura lieu à Toulouse, au port Garaud.

**Dernières nouvelles**

Versailles, 27 août 1875

Le Consul français à Belgrade qui, par suite d'une indisposition, n'avait pu s'associer à la démarche que les Consuls des puissances garantes ont faite dernièrement auprès du prince Milan de Serbie dans un but d'apaisement, a été reçu hier par le prince Milan et s'est associé pleinement à la démarche faite par ses collègues du corps consulaire. Il a reçu du prince la réponse que S. A. avait faite aux autres Consuls.

Le prince Milan, dans le courant de la conversation qu'il a eue avec notre consul, ne lui a pas dissimulé tous les embarras de sa situation. Il est à la tête d'un peuple qui demande avec énergie à soutenir et à appuyer le mouvement insurrectionnel. Le prince Milan redoute de heurter ces dispositions si fermes et si hautement manifestées de ses sujets. Il craint qu'une résistance de sa part à cet entraînement ne serait d'aucun effet, qu'elle ne calmerait l'effervescence des Serbes, que sa situation personnelle pourrait être très sérieusement compromise et que, par conséquent aux difficultés de la situation, pourrait s'ajouter les difficultés d'une révolution en Serbie. On comprend qu'animé de ces craintes, le prince Milan n'ait pu faire qu'une réponse évasive aux sollicitations des consuls.

La diplomatie a compris toutes les difficultés de la situation du prince Milan et a porté dans le cœur même de l'instruction le principal effort de son action.

Les consuls des puissances garantes parlent activement et directement avec les chefs insurgés afin d'obtenir d'eux qu'ils déposent les armes, en leur promettant qu'il sera fait droit à leurs justes griefs. Si, en effet, l'insurrection se calmait en Herzégovine il est évident que cet apaisement aurait pour effet de diminuer l'effervescence qui règne dans les provinces voisines.

L'on ne sait encore quel est le résultat de ces démarches des consuls des puissances garantes. La difficulté des relations télégraphiques avec ces pays retarde forcément la communication des agents diplomatiques avec leur gouvernement.

Je vous parlais hier de démarches faites officieusement auprès des organisateurs du pèlerinage allemand pour obtenir d'eux qu'il ne soit pas donné suite à ce projet de pèlerinage. On a ici quelques raisons d'espérer que ces démarches n'auront pas été infructueuses, et sans qu'aucun résultat soit sûrement et définitivement obtenu, on a lieu de penser que le pèlerinage allemand finira par être abandonné.

**Bourse de Paris.**

Paris, 28 août 1875.

Rente 3 p. %	66,35
4 1/2 p. %	98,00
5 p. %	104,30

**PRÉFECTURE DU LOT.**

**EXPROPRIATION**

**POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.**

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

**AVIS**

Par acte passé devant nous, Maire de Puy-l'Evêque, divers propriétaires de notre commune ont cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire, numéro 11,

Savoir :

1<sup>o</sup> Gascon (Louis). — Vingt-huit centiares de maison (section B, numéro 1114), moyennant la somme de huit cents francs, ci. 800 f.

2<sup>o</sup> Bonnet (Pierre) et Bonnet (Marie-Anais), épouse Bouysset. — Cinquante-deux centiares de maison et four (section B, numéro 1095), moyennant la somme de mille huit cents francs, ci. 1,800 fr.

Puy-l'Evêque, le vingt-sept août mil huit cent soixante-quinze.

Le Maire,

MERCIÉ.

**Crédit foncier de France.**

Emission de 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

L'efficacité du **PHÉNOL-BOBŒUF (Prix Montyon)** ayant été constatée pour la destruction de tous les insectes nuisibles, on engage MM. les propriétaires, vigneron, cultivateurs, etc., à faire l'expérience de ce produit, comme préservatif et curatif des ravages du **phylloxera**, de l'**oidium** du **ver blanc**, etc.

Un litre de Phénol-Bobœuf peut être étendu de 10 à 20 litres d'eau, selon le degré de maladie de la vigne. Un quart de litre de ce mélange peut suffire pour chaque pied de vigne. — Le litre de Phénol-Bobœuf, 3 fr. 50; on expédie en litre ou en bidon de 5, 10 et 25 litres. — Adresser les commandes et le prix

en mandat ou valeur à l'Entrepôt général, 7, rue Coq-Héron, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc. Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute

personne qui en fait la demande, par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT & Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

**Prix pour les départements :**

1<sup>re</sup> édit. : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4<sup>e</sup> — avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

VIENT DE PARAÎTRE

**Nos Maîtres aujourd'hui**

ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION

par M. H. André, Inspecteur d'Académie.

2 vol. in-12. Prix 5 fr. — En vente, chez Crayssac, libraire.

**RELIURE**

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

A l'imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée,

on demande un Apprenti.

**L'ABELLE**

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 13 millions

**AVIS**

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> ANDRAL

A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle.

On trouvera chez elle : **chevaux et voitures à volonté.**

**A VENDRE**

**UN COUPÉ**

BACHES, TIMON ET HARNAIS

le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

**Glacière Cadurcienne GLACES DE NORWÈGE**

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1<sup>er</sup> choix, non brisée et par blocs de 1 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

EAUX MINÉRALES DE MIERS

**HOTEL CARBOIS**

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac.

Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

**AVIS**

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée.

Toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M<sup>e</sup> Capelle, notaire à Montauban.



**OFFRE D'AGENCE**

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

**A VENDRE**

Un moulin à eau et ses dépendances consistant en maison, pré, terre, jardin, vigne et bois peupliers, au tènement de la Rhode, commune de Saint-Martin-de-Vers, aux abords du chemin vicinal de Cahors à Labastide-Murat.

S'adresser, pour les renseignements, à MM<sup>es</sup> Lalo, notaire à Lauzès, Labie, notaire à Cahors, Brugalères, notaire à Labastide-Murat.

Et à M. Pugno, receveur de l'enregistrement en retraite, domicilié du lieu d'Ognolles, près Beaulieu-les-Fontaines (Oise), qui est le propriétaire de ces biens.

**TABLEAU DES DISTANCES**

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES D'ÉGLISES.



DEVANT D'AUTELS. GARNITURES.

**M<sup>me</sup> BLANC**

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

**A CÉDER** pour cause de santé, grande banlieue de Paris, un journal politique 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Burg, Paris.

**A VENDRE**

A PUY-L'ÉVÈQUE

**Le Café Couzy**

dit de UNION

Place du Mercadial, ancienne maison Doumeyroux, avec ustensiles, tels que :

Billard neuf; Tables en marbre blanc; Glaces; Calorifère; Cuisinière; Pendule; Lustre; etc., etc.

S'adresser à M. Couzy, ou à M. Lafargue, son gendre, qui en feront la vente.

**CINQ FRANCS PAR MOIS**

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL**

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
- Fayables 50 francs par trimestre.
- La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
- Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mûlier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
- Missale Romanum, splendide édit. Mame. 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
- Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliées. 700 fr.
- DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
- Grand carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
- Géographie. Dernière édition, par Maltebrun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
- Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.
- Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
- OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.
- POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr.
- PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
- BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
- L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.
- CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 100 fr.
- MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
- La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

**CRÉDIT MUSICAL**

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Parutions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur ces catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 41 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

**VICHY**

Adminon: Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUORE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLÉ DE L'ÉTAT Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.



**POUDRETTE VOIRIE DE BONDY**

Reconnue par l'expérience comme l'engrais le moins cher et le plus productif pour les blés et toutes les céréales.

Vente avec garantie sur analyse.

Th. PILTER, 24, rue Alibert, Paris.

DE FABRIQUE. NOTA. La vente étant limitée, on est prié de se faire inscrire de suite.



Plus de Feu. **LINIMENT-GÉNEAU** SEUL TOPIQUE 20 années de succès par la guérison prompt et radicale des boiteries, molettes, écarts, vessigons, foulures, capelets, engorgements et faiblesses des jambes, catarrhes, bronchites, rhumatismes, etc. Pansement à la main en 3 min. sans douleur et sans couper le poil. 6 fr. PH<sup>o</sup> GÉNEAU, 275, r. St-Honoré, Paris.

BAS VARIGES DALPIAZ CENTIÈRES ABDOMINALES GENE GÉNEAU, 275, r. St-Honoré, Paris